



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

spectacle vivant

Question écrite n° 12275

Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation préoccupante dans laquelle se trouvent les secteurs de la création et de la diffusion du spectacle vivant en Picardie. Cette région est la plus mal dotée par l'État en ce qui concerne le spectacle vivant. Un plan de rattrapage a été réclamé en 2002, 2006 et 2007. Le 25 mai dernier, M. le directeur de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles confirmait les informations qui nous avaient été données par la DRAC et annonçait 240 000 euros de mesures nouvelles pour la région. Il regrette le montant insuffisant de cette aide, issue pour partie d'un redéploiement de crédits de la DRAC et non d'une dotation globale supplémentaire. Il tient à lui rappeler que la Picardie est la région la plus touchée par l'illettrisme. C'est aussi la région qui a le revenu des ménages le plus faible au niveau national. Difficile dans ce cas d'avoir accès à la culture. Avec nombre de gens de culture nous développons des actions culturelles et des projets de sensibilisation et de formation dans les écoles. Nous tentons d'amoindrir les disparités sociales et territoriales d'accès à la culture. Paradoxalement, notre région reste la dernière de France aidée par son ministère en ce qui concerne les crédits déconcentrés pour le spectacle vivant. Les directeurs des lieux artistiques et culturels et les directeurs des compagnies professionnelles réunis au sein de huit réseaux s'associent une fois encore pour réclamer une action volontariste de son ministère pour un véritable rééquilibrage en faveur de la Picardie. Il lui demande une augmentation des aides aux compagnies, un subventionnement des scènes de Picardie, une aide aux projets en réseau ainsi qu'une augmentation des aides à l'éducation artistique pour le développement de l'action culturelle dans les établissements scolaires afin que le plus grand nombre de jeunes Picards puisse avoir accès à une pratique artistique.

Texte de la réponse

La Picardie a fait l'objet d'une mesure importante de rattrapage en 2007 puisque les crédits déconcentrés de la direction régionale des affaires culturelles ont été abondés à hauteur de 240 000 euros. Par ailleurs, la prise en compte de la situation de la région Picardie s'est traduite dans l'élaboration du budget 2008 par le souci de préserver les crédits concernant le spectacle vivant, dans un contexte budgétaire particulièrement rigoureux. Enfin, les crédits nécessaires au lancement de l'étude prévue au contrat de projet État-région sur le réseau du spectacle vivant dans l'Oise ont été mis en place. Ainsi, le ministère de la culture et de la communication poursuit ses très réels efforts en faveur de la région Picardie.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12275

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2007, page 7575

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 3995